

# RICHTER

CANADA  
Province de Québec  
District de : Québec  
No division : 01 - Montréal  
No cour : 500-11-046426-140  
No dossier : 41-343536

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
*Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

## **Avis de la demande de taxation des comptes et de la libération du séquestre intérimaire (Règle 79)**

**Dans l'affaire de la mise sous séquestre intérimaire de  
9210-6905 Québec Inc.  
de la ville de Montréal  
en la province de Québec**

Avis est donné que :

1. Une copie de l'état définitif des recettes et des débours de Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil Inc., séquestre intérimaire des biens de 9210-6905 Québec Inc., débiteur, est annexée au présent avis.
2. Sont également annexés, un état de compte établi par le séquestre intérimaire et d'autres renseignements concernant ses honoraires et dépenses.
3. Toute opposition à l'état définitif des recettes et des débours ainsi qu'à la libération du séquestre intérimaire doit être déposée auprès du tribunal et du soussigné dans les 30 jours suivant la date d'envoi du présent avis et doit faire état des motifs d'opposition.
4. Le débiteur, ou dans le cas d'un failli, le syndic, ou tout créancier peut déposer un avis d'opposition.
5. Lorsqu'aucune opposition n'est déposée dans les 30 jours suivant la date d'envoi du présent avis, les comptes du séquestre intérimaire sont réputés taxés et celui-ci est réputé libéré, à moins que le tribunal n'exige que les comptes soient taxés au mérite.

Daté le 2 juin 2021, à Montréal en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil Inc.  
Séquestre intérimaire de 9210-6905 Québec Inc.



---

Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP

T. 514.908.3796/1.866.585.9751  
F. 514.934.8603

Richter Groupe Conseil Inc.  
Richter Advisory Group Inc.  
1981 McGill College  
Montréal, QC H3A 0G6  
[www.richter.ca](http://www.richter.ca)

Montréal, Toronto

*(English – over)*

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 DISTRICT DE MONTRÉAL  
 NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL  
 NO DE COUR : 500-11-046426-140  
 NO DE DOSSIER : 41-343536

**COUR SUPÉRIEURE**  
 (Chambre commerciale)  
 Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE INTÉIMAIRE DE 9210-6905 QUÉBEC INC., personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège social et principal établissement commercial au 4800, rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) H4C 3N8

		Débitrice
<b>ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SÉQUESTRE INTÉIMAIRE (Note 1)</b>		
<b>RECETTES</b>		
1.	Collection des comptes à recevoir	250,850.01 \$
2.	Avances de fonds par la Débitrice pour couvrir les honoraires et débours du Séquestre Intérimaire	3,405.74
3.	Réalisation des éléments d'actif	
	a) Inventaires	8,289.71 \$
	b) Équipements	553,562.68
4.	Revenus de location	14,946.75
5.	Taxes	
	a) TPS perçues	14,164.49
	b) TVQ perçues	28,258.14
	c) Remboursements de TPS	-
	d) Remboursements de TVQ	42,422.63
6.	Intérêts	1,259.57
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>874,737.09</b>
<b>DÉBOURS</b>		
7.	Frais de conservation et de réalisation	
	a) Assurances	6,589.62
	b) Électricité	750.53
	c) Consultant externe	4,666.84
	d) Loyer	41,400.00
	e) Autres	391.36
8.	Avis de la demande de taxation des comptes et de la libération du Séquestre Intérimaire	
	a) À 78 créanciers	97.50
	b) Timbres-poste	117.00
9.	Transfert au compte du Syndic à la proposition	187,081.84
10.	Frais divers	
	a) Frais de messagerie, taxis, téléphone, télécopies, photocopies et autres	409.39
	b) Frais bancaires	70.00
	<b>TOTAL DES DÉBOURS AVANT LA RÉMUNÉRATION DU SYNDIC</b>	<b>241,574.08</b>
11.	Taxes	
	a) CTI	5,576.59
	b) RTI	11,125.50
	c) Remises de TPS	14,164.49
	d) Remises de TVQ	28,258.14
12.	Rémunération du Séquestre Intérimaire et honoraires légaux	
	a) Honoraires du Séquestre Intérimaire	62,689.26
	b) Honoraires légaux	6,232.00
	<b>TOTAL DES DÉBOURS</b>	<b>369,620.06</b>
13.	<b>MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION</b>	<b>505,117.03 \$</b>
14.	<b>DISTRIBUTION</b>	
	Agence du revenu du Canada	134,639.29 \$
	Revenu Québec	179,333.65
	Banque Nationale du Canada	78,484.89
	Banque de développement du Canada	69,224.33
	Investissement Québec	43,434.87
15.	<b>TOTAL DE LA DISTRIBUTION</b>	<b>505,117.03 \$</b>

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE INTÉIMAIRE DE 9210-6905 QUÉBEC INC.  
ÉTAT FINAL DES RECETTES ET DÉBOURS DU SÉQUESTRE INTÉIMAIRE**

**NOTES :**

**Note 1 :** Le 24 mars 2014, la Débitrice susnommée a déposé un avis de l'intention de faire une Proposition.

Le 26 mars 2014, la Société a demandé à la Cour la nomination de Richter à titre de Séquestre Intérimaire aux termes de l'article 47.1(1). La demande a été accueillie le 27 mars 2014.

Le 10 avril 2014, la Débitrice a retenu les services de Richter Groupe Conseil Inc., en sa qualité de Séquestre Intérimaire, afin de mener un processus de recherche d'acheteurs dans le but de recevoir des offres pour ses actifs.

Suite au Processus de Sollicitation, et après diverses discussions et négociations, il a été convenu entre la Débitrice, ses dirigeants et certains de ses Créanciers Garantis, que tous les Actifs visés par l'Appel d'Offres appartenant à la Débitrice, seraient vendus à une nouvelle société, 9306-4897 Québec Inc.

Le 17 juillet 2014, la Cour a rendu une ordonnance autorisant la vente des actifs de la Débitrice.

31 mai 2021

---

Date

**Richter Groupe Conseil Inc.**  
Syndic autorisé en insolvabilité



---

Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP, SAI

	Hrs	Taux	Montant
Stephane De Broux	44.77	500.00	\$ 22,387.30
Julien Bélisle	47.34	375.00	17,752.50
Corey Frenkiel	14.20	300.00	4,260.00
Amelie Jacques	11.80	300.00	3,540.00
Julie Brunet	37.25	250.00	9,312.50
Administration des dossiers	27.17	200.08	5,436.96
	<u>182.54</u>		<u>\$ 62,689.26</u>

### Description des tâches

Processus de vente:

- Préparer la liste des acheteurs potentiels
- Préparation de la documentation - termes et conditions et formulaire d'offre
- Mise à jour de la liste des équipements et de l'inventaire
- Préparation du "Teaser"
- Communication avec les acheteurs potentiels pour les ententes de confidentialité
- Discussion avec la Direction

Communication avec le BSF et les créanciers garantis

Examiner la requête pour distribution aux prêteurs garantis, communications avec les procureurs, assister à l'audience du tribunal sur la requête, examiner la preuve de réclamation déposée par la suite, suivi avec les créanciers

Communication avec les procureurs concernant la demande de contestation de la distribution de l'ARC et de l'administration générale des dossiers

Examiner les informations et la communication avec les procureurs, assister à l'audience du tribunal concernant la distribution des fonds

Examen du jugement et de la liste de distribution des créanciers et de l'administration générale

Administration générale, y compris l'émission des chèques, la réconciliation bancaire